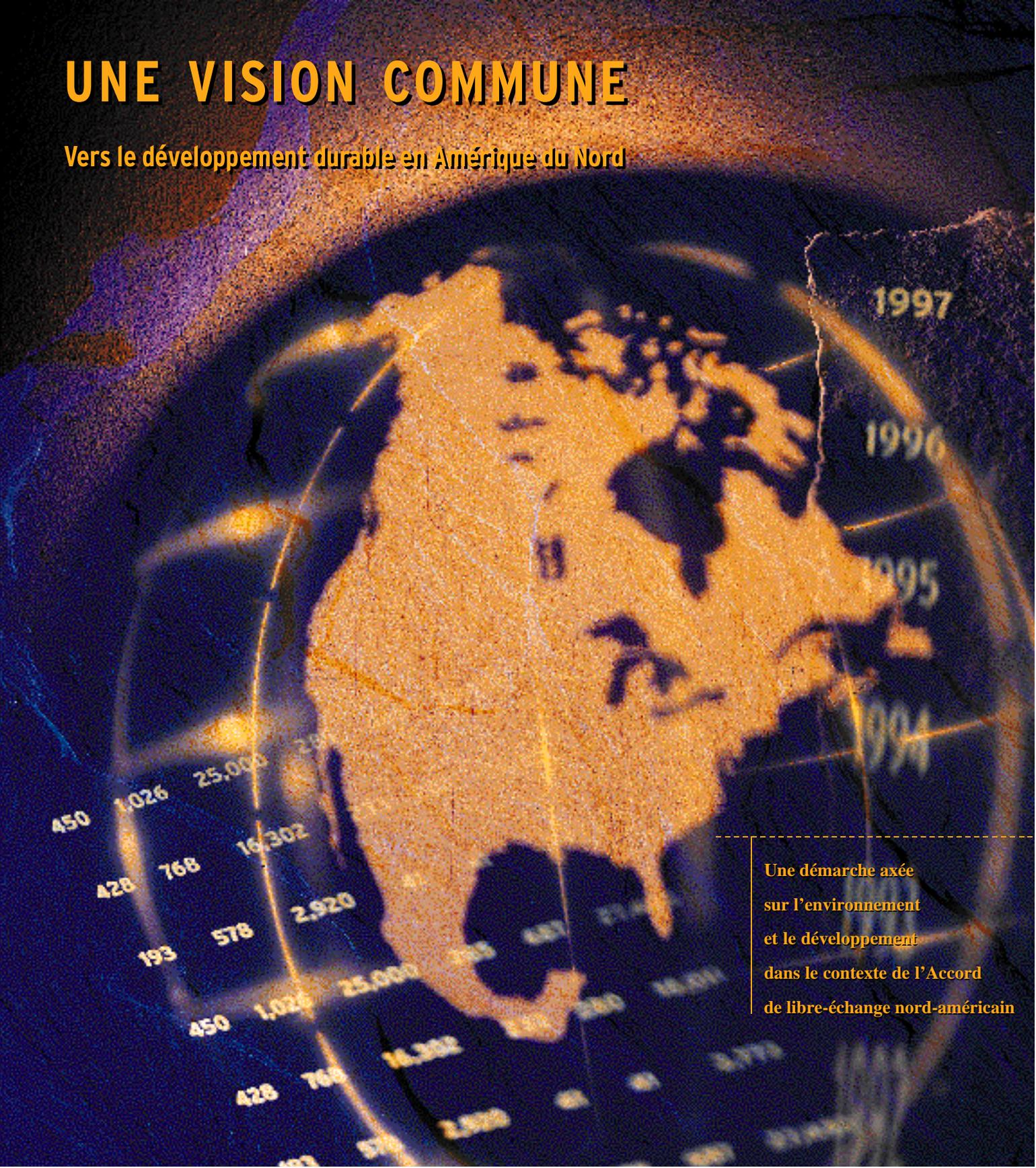


# UNE VISION COMMUNE

Vers le développement durable en Amérique du Nord



Une démarche axée  
sur l'environnement  
et le développement  
dans le contexte de l'Accord  
de libre-échange nord-américain



## **REMERCIEMENTS**

La présente publication a été préparée par le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) et ne reflète pas nécessairement les vues des gouvernements du Canada, des États-Unis ou du Mexique.

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie sous n'importe quelle forme, sans le consentement préalable du Secrétariat de la CCE, mais à condition que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives et que la source soit mentionnée. La CCE apprécierait recevoir un exemplaire de toute publication ou de tout écrit inspiré du présent document.

Publié par la section des communications et de la sensibilisation du public du Secrétariat de la CCE.

ISBN 2-922305-01-5

© Commission de coopération environnementale, 1997

*Disponible en español – Available in English*

Papier: Recyclé, 20% de postconsommation, sans vernis  
Encre: À base d'huile végétale, sans chlore ni métaux lourds  
Solution de mouillage: Sans alcool isopropylique, moins de 1% de matière volatile  
Solvant: À faible teneur en matière volatile  
Conception graphique: Desjardins Bibeau  
Imprimé au Canada

# UNE DÉMARCHE NORD-AMÉRICAINE UNE DÉMARCHE NORD-AMÉRICAINE ET L'ENVIRONNEMENT AXÉE SUR LE COMMERCE ET L'ENVIRONNEMENT

## **ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALÉNA)**

En vertu de cet accord conclu en 1994, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont convenu de réduire les tarifs douaniers afin d'encourager les échanges de produits et de services entre les trois pays.

## **ACCORD NORD-AMÉRICAIN DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT (ANACDE)**

Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont conclu cet accord environnemental parallèle à l'ALÉNA afin de veiller à ce que la libéralisation des échanges ne provoque pas une dégradation de l'environnement. L'ANACDE élargit également les possibilités de mettre en pratique des formes plus durables de développement économique à l'échelle du continent nord-américain.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement durable est le fruit d'une croissance et d'activités économiques qui font une large place à une gestion à long terme sur les plans environnemental, économique et social, gestion qui permet de satisfaire les besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs.

## **COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE (CCE)**

La CCE a été créée en vertu de l'ANACDE pour mettre en œuvre des programmes de coopération régionale qui permettront au Canada, aux États-Unis et au Mexique de se doter de formes de développement plus durables.

## **TABLE DES MATIÈRES**

Avant-propos	2
Une vision d'une Amérique du Nord en santé: des messages des ministres de l'Environnement	4
Résumé	6
Partie I	
Les fondements de la démarche nord-américaine axée sur l'environnement, le commerce et le développement	9
Partie II	
Le rôle de la CCE dans l'atteinte des objectifs du développement durable	21
Partie III	
L'Amérique du Nord sur la voie du développement durable	35

# AVANT-PROPOS

L'examen du lien entre le commerce et la protection de l'environnement n'a jamais revêtu autant d'importance qu'en cette fin de millénaire. Les tendances soutenues à la mondialisation et à la libéralisation des échanges suscitent un développement nouveau et accéléré dans de nombreux pays, qui se traduit souvent par des coûts élevés pour l'environnement et les ressources naturelles.

Il est évident que la recherche de moyens de rendre le développement économique compatible avec la protection de l'environnement — c'est-à-dire d'assurer la durabilité de ce développement — jouera un rôle déterminant dans les relations qu'entretiendront les pays au cours des prochaines années. Le Sommet de la Terre, qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992, a constitué un pas important dans la prise d'engagements de la part de tous les pays à l'égard du développement durable. Cependant, cinq ans après ce Sommet, les principales décisions économiques qui se prennent aussi bien dans les pays industrialisés que dans ceux qui sont en développement ne tiennent aucunement compte de l'environnement. Il y a beaucoup de travail à accomplir.

Les pays industrialisés accordent une grande place à la relation entre le commerce et la protection de l'environnement, mais ils ne peuvent agir seuls. Ces pays conviennent maintenant que le développement ne pourra devenir écologiquement durable à l'échelle mondiale que s'ils trouvent, avec l'aide des pays en développement, des solutions de rechange en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles.

Malheureusement, de nombreux obstacles entravent la coopération à l'échelle mondiale. La prise en compte de facteurs environnementaux dans des décisions commerciales a éveillé des soupçons dans de nombreux pays en développement, alimentant la peur que ce processus ne donne lieu à une nouvelle forme de protectionnisme commercial. Dans le monde industrialisé, on constate de plus en plus l'imposition de politiques et de normes environnementales ne correspondant pas à la réalité sociale d'autres pays. Enfin, les questions que l'on se pose quant aux responsables des problèmes environnementaux mondiaux et aux solutions les plus équitables continuent d'influer sur la manière dont les pays en développement perçoivent les efforts déployés à l'échelle internationale.

## LA COOPÉRATION RÉGIONALE: UN MODÈLE

Prenant part à la lutte mondiale contre la dégradation de l'environnement, l'Amérique du Nord essaie de mettre au point un modèle novateur de coopération environnementale au cœur d'un phénomène croissant d'interdépendance économique dans la région. L'Accord nord-américain de libre-échange (ALÉNA) conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique comprend un mécanisme qui permet de lier directement le commerce à des objectifs de développement durable. Parallèlement à l'ALÉNA, les trois pays ont en effet signé, en 1993, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Cet accord offre un cadre de coopération qui unit des pays dont les différences se situent non seulement au niveau du développement, mais aussi à celui des conditions climatiques et écologiques qui leur sont propres.



La discussion qui a cours à l'échelle internationale sur le commerce, l'environnement et la coopération environnementale régionale occupe une place importante dans les accords entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, particulièrement depuis le Sommet de la Terre. Nous formons l'espoir que l'expérience acquise en Amérique du Nord saura intéresser d'autres pays et régions qui ont amorcé un virage d'intégration à l'économie mondiale par le biais d'accords de libéralisation des échanges.

En Amérique du Nord, nous avons choisi deux principes fondamentaux pour favoriser une coopération efficace entre les pays dans le domaine de l'environnement : le respect de la souveraineté de chaque pays dans l'établissement de priorités, de politiques et de cadres juridiques adaptés aux besoins; la concertation des efforts en vue de résoudre des problèmes environnementaux communs.

L'accord environnemental signé par les trois pays vise à rendre complémentaires le commerce et la protection de l'environnement. Les engagements du Canada, des États-Unis et du Mexique face à l'application de leurs propres lois, au maintien d'un niveau élevé de protection de l'environnement, au plein accès à l'information environnementale et à la participation du public représentent des fondements qui garantissent que le commerce et l'environnement contribuent conjointement à l'atteinte des objectifs du développement durable en Amérique du Nord. En créant la Commission de coopération environnementale (CCE), les trois pays ont établi une tribune régionale permettant d'échanger des informations et de mieux comprendre les problèmes environnementaux à l'échelle nationale et régionale.

Dans le présent rapport, nous avons essayé d'expliquer, le plus simplement possible, comment les trois pays d'Amérique du Nord relèvent le défi que représentent les problèmes environnementaux régionaux dans le contexte du libre-échange. Un dialogue ouvert entre les gouvernements et les citoyens des trois pays est un atout pour réussir à résoudre les problèmes transfrontaliers et régionaux. La recherche d'un consensus a pour principal avantage de contribuer à prévenir les différends environnementaux et commerciaux avant qu'ils ne surgissent.

Je crois foncièrement que le modèle que l'Amérique du Nord a créé, et qu'elle continue de perfectionner, saura intéresser ceux qui, dans les pays d'Amérique du Nord comme ailleurs, sont intéressés à collaborer avec leurs voisins et leurs partenaires commerciaux pour préserver leur patrimoine naturel tout en construisant un avenir meilleur.



**VICTOR LICHTINGER**

*Avant d'assumer les fonctions de directeur exécutif du Secrétariat de la CCE, M. Victor Lichtinger, un économiste mexicain, a occupé le poste de directeur général de l'ICF Kaiser/Mexico, une société d'experts-conseils spécialisée en environnement, et celui de coordonnateur général dans le domaine des ressources naturelles et de l'environnement au secrétariat des Affaires étrangères du Mexique, poste qui lui a donné l'occasion de coordonner les activités de la délégation mexicaine à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est déroulée à Rio de Janeiro, au Brésil.*

*En Amérique du Nord, nous avons choisi deux principes fondamentaux pour favoriser une coopération efficace entre les pays dans le domaine de l'environnement : le respect de la souveraineté de chaque pays dans l'établissement de priorités, de politiques et de cadres juridiques adaptés aux besoins; la concertation des efforts en vue de résoudre des problèmes environnementaux communs.*



A RECCED  
JANVIER 1996. IL EST DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION D'YORK DEPUIS 1984

ET, À CE TITRE, IL A ASSUMÉ LES FONCTIONS DE PORTE-PAROLE DE SON

## UNE VISION D'UNE AMÉRIQUE DU NORD EN SANTÉ: DES MESSAGES DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT



SERGIO MARCHI

MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE  
a accédé au poste de ministre de l'Environnement du Canada en janvier 1996. Il est député de la circonscription  
d'York depuis 1984 et, à ce titre, il a assumé les fonctions de porte-parole de son parti en matière d'immigration,  
de multiculturalisme, de transport et de travail. À l'issue des élections générales de 1993, M. Marchi avait été  
nommé ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il siège également au Comité interministériel sur le  
développement économique.

Plus de 70 p. 100 des polluants qui pénètrent dans le bassin des Grands Lacs proviennent de l'extérieur du Canada. Il en est de même des six tonnes de biphényles polychlorés (BPC) qui aboutissent chaque année dans l'Arctique canadien. Les gouvernements du monde entier sont de plus en plus conscients que leur environnement tout autant que leur économie sont intimement interconnectés et que ce phénomène transcende les frontières nationales. Cette interconnectivité met en lumière le besoin d'une coopération internationale accrue sur ces deux fronts.

À mesure que le processus mondial de libéralisation du commerce se poursuit, les Canadiens respectent leur engagement en matière de coopération environnementale et de développement durable dans leur pays et envers leurs partenaires commerciaux. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et ses accords parallèles sont la preuve que cet objectif est réalisable. La Commission de coopération environnementale (CCE) est l'expression de l'engagement du Canada, des États-Unis et du Mexique à veiller ensemble à ce que la croissance économique stimulée par la levée des barrières commerciales entre les trois pays ne se fasse pas aux dépens de l'environnement. La CCE joue un rôle de premier plan dans l'atteinte des objectifs du développement durable dans nos trois pays.

En dépit des nombreux progrès accomplis au plan des problèmes écologiques et environnementaux, il reste beaucoup de travail à faire, particulièrement lorsque l'on est confronté à des menaces comme le changement climatique et les conditions météorologiques extrêmes de plus en plus fréquentes qui n'épargnent aucun d'entre nous. Nous devons travailler d'une manière proactive afin d'accroître notre coopération environnementale et d'assurer l'application efficace des lois sur l'environnement. Nous devons établir les normes les plus rigoureuses possible en matière de qualité de l'environnement et nous y conformer. Grâce à notre coopération, nous ne viserons pas seulement une plus grande richesse pour nos pays, mais nous contribuerons aussi à créer un monde plus propre pour les générations futures.



## JULIA CARABIAS LILLO



*a accédé au poste de secrétaire d'État à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches du Mexique en décembre 1994. Elle a préalablement occupé les fonctions de présidente de l'Instituto Nacional de Ecología. M<sup>me</sup> Carabias a obtenu des diplômes universitaires de premier et de deuxième cycle (1973-1981) de la faculté des sciences de l'Universidad Nacional Autónoma de México; elle y occupe un poste de professeure permanente et ses écrits ont été largement diffusés.*

Au Mexique, comme ailleurs dans le monde, les notions de développement durable, de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles ont gagné un terrain considérable ces dernières années. En signant l'Accord de libre-échange nord-américain et en créant la Commission de coopération environnementale, le Mexique et les deux autres partenaires de cette alliance ont reconnu conjointement que la libéralisation des échanges ne devait pas s'exercer au détriment de l'environnement et que ce dernier ne devait pas servir d'excuse pour entraver injustement le commerce. Les trois pays doivent collaborer étroitement afin de veiller à ce qu'il en soit ainsi. Nous croyons que la CCE est en train de devenir l'instrument qui facilite cette interaction ainsi que la conciliation des objectifs nationaux et régionaux. Nous croyons aussi que son mandat, qui est d'affronter et de résoudre des problèmes régionaux communs, est un appui à nos priorités.

Lorsque le Mexique a adhéré à l'ALÉNA, le processus de refonte de ses lois et règlements sur l'environnement était déjà bien engagé. La nouvelle relation née de cet accord souligne le fait que ce pays reconnaît que l'environnement ne s'arrête pas à ses frontières et que le lien entre le commerce et l'environnement est positif. Nous croyons que le travail de la Commission représente une importante contribution à la qualité de l'environnement de la région et qu'il contribue à l'instauration d'une relation commerciale saine entre les partenaires de l'ALÉNA.



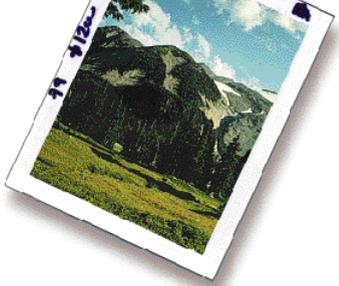
## CAROL BROWNER

*est devenue l'administratrice de l'organisme chargé de la protection de l'environnement aux États-Unis, l'Environmental Protection Agency, en janvier 1993. Sa mission consiste à veiller à la santé publique par le biais de la protection de l'air, de l'eau et du sol du pays. M<sup>me</sup> Browner, qui a été élevée dans le sud de la Floride, a occupé, entre 1991 et 1993, le poste de secrétaire du Department of Environmental Regulation de la Floride, le ministère chargé de la réglementation environnementale. Elle s'est distinguée à ce poste par la conclusion de partenariats novateurs visant à protéger l'environnement tout en favorisant la croissance économique.*

Les pays de l'Amérique du Nord sont confrontés à des problèmes environnementaux de plus en plus complexes. Un certain nombre de ces problèmes, comme la pollution atmosphérique transfrontalière et le changement climatique, ont une dimension mondiale qui dévoile d'autres défis à relever.

L'intégration soutenue de nos économies par le biais des échanges commerciaux exige des trois pays qu'ils cernent et utilisent de nouvelles méthodes de protection de l'environnement. Celles-ci doivent se fonder sur de nouveaux partenariats avec les entreprises industrielles, des groupes de citoyens et des gouvernements locaux qui nous aideront à nous attaquer aux problèmes environnementaux les plus urgents de la manière la plus rentable possible. Par le partage de nos expériences et la coopération, nous pouvons protéger l'environnement de façon «plus propre, plus économique et plus réfléchie» dans toute l'Amérique du Nord.

La Commission de coopération environnementale nous offre une occasion unique de conjuguer nos forces en exécutant notre programme environnemental. Le Canada, les États-Unis et le Mexique partagent de nombreux objectifs de conservation de l'environnement : protéger la santé de nos populations, veiller au maintien de nos systèmes naturels tout en assurant la croissance économique et prévenir la pollution de manière sensée sur les plans économique et environnemental. En conjuguant nos efforts par l'entremise de la CCE, nous pouvons mutuellement nous aider à atteindre ces objectifs et faire en sorte que l'Amérique du Nord soit un modèle pour le reste du monde.



# RÉSUMÉ

## RÉSUMÉ



Comment tirer des avantages économiques de la libéralisation du commerce sans occasionner d'autres dommages à l'environnement? Tel est l'un des grands défis que doit relever la région de l'Amérique du Nord.

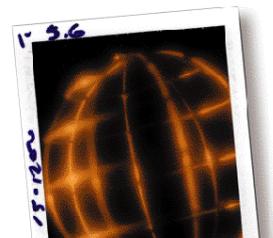
Lorsque le Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), en 1994, ils ont créé le plus important bloc commercial du monde. Parallèlement, ils ont cherché à intégrer des mesures de protection de l'environnement dans ce pacte de libéralisation des échanges et ont convenu de signer à cette fin une entente accessoire, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

Cette entente unique lie trois entités très différentes: deux pays industrialisés et un pays qui se développe rapidement. Chacun d'eux conserve son droit souverain d'utiliser ses ressources et d'édicter ses propres lois et normes environnementales. Mais les trois pays ont aussi convenu d'entreprendre des projets conjoints de protection de l'environnement de la région dans l'intérêt général.



L'organisation créée en vue de mettre en œuvre cet accord est la Commission de coopération environnementale (CCE). Celle-ci se définit comme un organisme chargé d'aider les trois pays à prévenir les effets négatifs du commerce sur l'environnement et à mettre au point des formes de développement moins dommageables pour le milieu naturel. Elle représente une nouvelle génération d'organisations internationales: elle renseigne le public sur les enjeux environnementaux et elle réunit les représentants de divers secteurs des trois pays pour trouver des solutions concertées.

Le rôle de la CCE consiste également à aider les trois pays à mettre en œuvre un programme environnemental nord-américain dont les priorités sont établies d'un commun accord. La Commission s'acquitte en partie de cette tâche en fournissant de l'information et en forgeant des liens entre des gens aux intérêts variés. Grâce aux séances publiques organisées par son Comité consultatif public mixte et un certain nombre d'autres groupes, la CCE consulte la population sur de nombreuses questions en de nombreux endroits.



En tant qu'organisme qui doit rendre des comptes au public, la CCE a répondu à des communications présentées par des citoyens et des organisations non gouvernementales des trois pays et elle a examiné des allégations voulant que les lois sur l'environnement n'aient pas été appliquées efficacement. À titre de source d'information publique en matière d'environnement à l'échelle de la région, la CCE a publié une grande variété de rapports. Cette année, elle publiera le premier rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord et y mettra en lumière les tendances dans les domaines environnemental, social et économique. La CCE publiera également le premier inventaire des rejets de polluants en Amérique du Nord, recensant les émissions de substances nocives dans l'environnement à l'échelle de la région.

La Commission a usé de son titre d'intermédiaire pour favoriser un certain nombre de projets destinés à améliorer l'environnement de la région. Ces activités sont mises en œuvre à partir de critères qui sont en train de devenir des éléments fondamentaux de la coopération sur tout le continent nord-américain: la prévention, l'information et la participation du public, l'évaluation des changements environnementaux, la reddition de comptes et l'équité. Le projet relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques a permis de dresser des plans d'action régionaux afin d'éliminer graduellement les dernières utilisations de deux pesticides, le chlordane et le DDT, de même que d'un groupe de produits chimiques industriels, les BPC. En outre, une stratégie de réduction a été élaborée pour le mercure. La CCE est en train de coordonner des travaux en vue de protéger des habitats essentiels à la survie d'un certain nombre d'espèces migratrices nord-américaines, dont des oiseaux chanteurs et un papillon, le monarque.

L'une des plus importantes fonctions de la CCE consiste à réunir des experts des trois pays pour échanger des idées et élaborer des stratégies concernant des enjeux dont la portée touche l'ensemble du continent nord-américain. Cette façon de procéder a permis d'acquérir de plus grandes compétences dans des domaines comme l'application des lois sur l'environnement et les techniques de prévention de la pollution.

Trois ans après la signature de l'ALÉNA et cinq ans après la tenue du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, les trois pays sont en train de mettre au point des moyens de rendre les objectifs commerciaux plus compatibles avec les besoins environnementaux. À cet égard, la CCE joue un rôle de premier plan en aidant les pays d'Amérique du Nord à atteindre un seuil de sécurité sur deux plans: économique et environnemental.





PARTIE I — LES FONDEMENTS DE LA DÉMARCHE NORD-AMÉRICAINE  
AXÉE SUR L'ENVIRONNEMENT, LE COMMERCE  
ET LE DÉVELOPPEMENT

## **PARTIE I — LES FONDEMENTS DE LA DÉMARCHE NORD-AMÉRICAINE AXÉE SUR L'ENVIRONNEMENT, LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

Le présent siècle a donné lieu à l'un des changements les plus remarquables en Amérique du Nord : les États-Unis et le Canada d'abord, puis le Mexique sont passés de l'état de société agricole à celui de société industrielle. Alors que les populations s'accroissent et que les économies prennent de l'expansion, la plupart des tendances au plan de la qualité de l'environnement sont en baisse. L'air et l'eau sont généralement plus pollués, les réserves naturelles s'amenuisent, les terres arables sont dégradées et la couche protectrice d'ozone s'appauvrit. De nombreuses espèces sont menacées de disparition et leurs habitats sont transformés pour servir à des fins humaines, sans compter que des produits chimiques de synthèse, certains manifestement toxiques, sont dispersés dans l'environnement.

Au cours des dernières décennies, le renversement de ces tendances a connu un modeste succès. Les émissions de certains polluants ont été réduites, les rejets industriels dans l'air et dans l'eau ont diminué, les dispositifs antipollution des véhicules à moteur ont grandement amélioré la qualité de l'air de nos villes, le reboisement est en hausse dans un certain nombre de régions et de nouveaux parcs sont en voie d'être créés dans le but de préserver les réserves naturelles restantes. Le défi consiste maintenant non plus à simplement réagir aux problèmes environnementaux engendrés par notre manière de vivre et de commercer, mais bien à adopter des formes de développement économique et des modes de vie qui ne minent pas systématiquement la base de ressources environnementales qui soutiennent toutes les entreprises humaines.

Une partie du développement économique du Canada, des États-Unis et du Mexique est liée à l'accroissement constant du commerce entre les trois pays. En janvier 1994, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) a créé le plus vaste bloc commercial du monde, avec plus de 380 millions de personnes.

Lorsque cet accord a été négocié, on s'inquiétait des manières différentes dont les trois pays traitaient les questions environnementales. Les détracteurs de l'ALÉNA soutenaient alors que certains pays ou certaines régions pourraient ainsi recourir à des normes environnementales moins rigoureuses en vue de créer des refuges pour pollueurs et attirer des investissements. En réponse à cette allégation, les pays visés ont assorti l'ALÉNA d'une disposition stipulant qu'ils « [...] reconnaissent qu'il n'est pas approprié d'encourager l'investissement en assouplissant les mesures nationales qui se rapportent à la santé, à la sécurité ou à l'environnement ». Les partenaires de l'ALÉNA, soucieux que les politiques commerciales ne soient pas préjudiciables à l'environnement, ont convenu, dans le préambule de l'Accord, de « [...] promouvoir le développement durable ». Ce style d'énoncé a constitué un progrès décisif à l'échelle internationale, car il intégrait des considérations d'ordre environnemental à un accord commercial.



En plus d'adjoindre certaines dispositions à caractère environnemental à l'ALÉNA, les trois pays d'Amérique du Nord ont négocié en parallèle l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Ce dernier reconnaît que les trois pays partagent le même environnement régional, ce qui comprend, outre l'air, des océans, des lacs, des rivières, des montagnes et des forêts. L'ANACDE est assorti d'un certain nombre d'objectifs, notamment aider les partenaires de l'ALÉNA à prévenir d'éventuels différends commerciaux et environnementaux, promouvoir l'application efficace des lois sur l'environnement dans les trois pays et fournir aux trois partenaires le moyen de poursuivre des buts communs dans le domaine de l'environnement.

Cet accord est exceptionnel, car il établit un partenariat environnemental à partir d'un accord commercial entre un pays en développement et deux autres pays fortement industrialisés qui respectent mutuellement leurs différences. L'ANACDE stipule que ses signataires ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources et d'édicter leurs propres politiques en matière d'environnement et de développement, mais qu'il leur incombe de veiller à ce que les activités qui ont cours sur leur territoire ne causent aucun dommage à l'environnement à l'extérieur de leurs frontières. L'Accord permet aux trois pays de collaborer plus facilement au-delà des frontières nationales et de s'attaquer à des problèmes qui suscitent des préoccupations communes, tout en maintenant leurs propres politiques, réglementations et normes nationales. Les enjeux environnementaux de portée continentale auxquels chaque pays a dû faire face individuellement peuvent maintenant être abordés dans une perspective nord-américaine. La coopération environnementale régionale complète les programmes nationaux relatifs à des problèmes continentaux tels que le transport à grande distance des substances chimiques et la protection des espèces migratrices.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de l'ANACDE, les trois pays ont créé la Commission de coopération environnementale (CCE) au début de 1994. Celle-ci comprend un Conseil auquel siègent trois membres du cabinet (un de chaque pays), un Comité consultatif public mixte, formé de cinq membres de chaque pays, et un Secrétariat, dont le siège est à Montréal. La mission de la CCE consiste à :

*encourager la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, les États-Unis et le Mexique.*

Le mandat de la CCE consiste principalement :

- à concevoir et à éprouver des moyens de surveiller les répercussions du commerce sur l'environnement;
- à aider les trois pays à coopérer en vue de résoudre des problèmes environnementaux communs;
- à favoriser des formes de développement économique qui sont moins préjudiciables à l'environnement;
- à soutenir les pays membres de l'ALÉNA dans leurs efforts visant à prévenir les différends commerciaux liés à l'environnement;
- à encourager l'amélioration et l'application efficace des lois et règlements des pays membres de l'ALÉNA dans le domaine de l'environnement;
- à élargir l'accès du public à l'information environnementale et à encourager le public à participer aux décisions ayant trait à l'environnement dans chaque pays;
- à aider les pays membres de l'ALÉNA à instaurer des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement.

La CCE offre une tribune trinationale ouverte au dialogue sur des enjeux environnementaux urgents. Il est essentiel qu'un large éventail d'intéressés représentant les pouvoirs publics, des organismes commerciaux, scientifiques et professionnels et des groupes de citoyens participent à ses nombreux programmes.

# L'AMÉRIQUE DU NORD DANS LE CADRE MONDIAL: LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

## L'AMÉRIQUE DU NORD DANS LE CADRE MONDIAL: LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Vue de l'espace, l'Amérique du Nord semble constituée d'une série d'écosystèmes comprenant des forêts, des plaines, des déserts, des montagnes, des lacs, des rivières, la toundra et des milieux humides. Si l'on observe attentivement des photos satellites agrandies, on aperçoit les grandes villes, les cercles formés dans les champs par les systèmes d'irrigation à pivot central et les sédiments de l'érosion transportés par les cours d'eau jusque dans les régions côtières. Mais ce qui est sans doute le plus frappant à partir d'un tel point d'observation est le degré d'invisibilité des frontières nationales, lesquelles sont cachées par les écosystèmes et les caractéristiques géographiques. Cette perspective d'ensemble est déjà notable dans les changements radicaux d'attitude des dernières années, le Canada, les États-Unis et le Mexique ayant commencé à supprimer les barrières au commerce et à se percevoir comme une entité économique, de même que comme un ensemble complexe et interdépendant de régions écologiques.

### COUP D'ŒIL SUR L'AMÉRIQUE DU NORD

	Amérique du Nord	% par rapport au reste du monde
Population (millions)	380	7
Urbanisation (%)	76	45 (moyenne mondiale)
Superficie (millions de kilomètres carrés)	20	15,3
Forêts (millions de kilomètres carrés)	7,6	18
Produit intérieur brut (milliards de dollars américains)	7 290,3	30
Exportations et importations mondiales de marchandises (milliards de dollars américains)	1 664,4	20

En tant que région, l'Amérique du Nord — le Canada, les États-Unis et le Mexique — occupe une vaste masse terrestre d'une grande richesse et exerce une influence considérable sur l'économie et le commerce à l'échelle mondiale.

Source : Projet sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord, CCE, 1987.

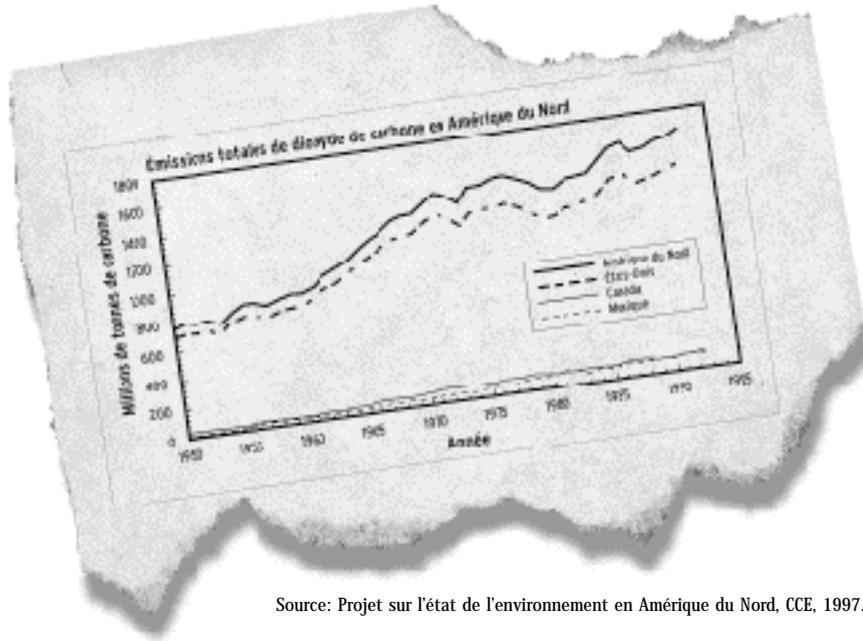
## L'environnement nord-américain

La région est divisée en zones naturelles distinctes, dont certaines s'étendent au-delà des frontières nationales. Ces régions écologiques vont de la toundra aux chaînes de montagnes et aux forêts tropicales. Elles renferment notre richesse ou notre capital-nature à long terme sous forme de terres cultivées, de bois, d'eau potable, de minéraux et de milliers d'espèces de plantes et d'animaux. En dépit de cette grande richesse, des parties du continent nord-américain connaissent des pénuries de ressources causées par la surexploitation. Dans les régions semi-désertiques, particulièrement celles du sud des États-Unis et du nord du Mexique, le manque d'eau est un problème chronique que viennent aggraver des sécheresses périodiques. Entre autres exemples d'épuisement des ressources, on peut citer la pénurie de bois dans certaines régions des trois pays et le déclin de certains stocks de poissons, dont la morue du Nord dans l'Atlantique et certaines espèces de saumon au large de la côte du Pacifique.

## LES RÉGIONS ÉCOLOGIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD



# NORD-AMÉRICAIN



Source: Projet sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord, CCE, 1997.

En raison des taux de consommation élevés en Amérique du Nord, la région est l'une des plus importantes sources mondiales de nombreuses formes de pollution. Un certain nombre de polluants, y compris le smog, les gaz acides et les produits chimiques toxiques, traversent les frontières, transportés par l'air ambiant ou l'eau. La pollution atmosphérique met en danger la santé des résidents d'un certain nombre de villes dans les trois pays, particulièrement à Mexico, la quatrième plus grande ville du monde, et à Los Angeles, la sixième plus grande. Dans les trois pays, la réglementation des émissions des usines et des véhicules à moteur a permis de limiter ou de réduire certaines formes de pollution de l'air, notamment les gaz sulfurés présents dans les dépôts acides.

Bien que l'Amérique du Nord ne représente qu'environ 7 p. 100 de la population mondiale, les rejets continentaux de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) par des sources énergétiques et industrielles représentent environ 30 p. 100 du total mondial. Ces émissions de CO<sub>2</sub>, le principal gaz à effet de serre, sont encore en hausse, car la majeure partie de l'énergie consommée provient de la combustion de combustibles fossiles tels le charbon, le pétrole et le gaz. Compte tenu de l'importance du commerce de l'énergie et du transport à grande échelle de produits et de services, il est évident que les stratégies de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> doivent avoir une portée transfrontalière.

Les forêts recouvrent encore plus du tiers du continent nord-américain, mais cela représente une infime partie de la superficie qu'elles couvraient à l'époque de l'établissement des Européens. La superficie des régions boisées a diminué de près de 60 p. 100 au Mexique et de près de 30 p. 100 aux États-Unis. La plupart des prairies qui couvraient le continent à l'origine sont devenues des terres agricoles ou des pâturages.

La région recèle une riche diversité biologique, mais bon nombre d'espèces sont en péril. Des espèces d'oiseaux chanteurs nord-américains ne fréquentent plus leur aire de répartition traditionnelle et sont menacées de disparition. Les sites d'hivernage du monarque, un papillon, sont soumis aux pressions exercées par l'exploitation forestière, sans compter que l'asclépiade, sa source de nourriture, est détruite par des herbicides.

Un certain nombre de riches écosystèmes marins qui se trouvent au large des côtes nord-américaines sont en train de changer en raison de la transformation physique des régions côtières et de la pollution terrestre qui aboutit dans la mer. Les eaux usées, les pesticides et les effluents industriels ont déjà provoqué la fermeture de certaines zones de pêche et le dépérissement de précieux récifs.

## ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ EN AMÉRIQUE DU NORD

	Mammifères	Oiseaux	Plantes supérieures	Amphibiens	Reptiles	Total
Canada	193	578	2920	41	41	3773
États-Unis	428	768	16302	233	280	18011
Mexique	450	1026	25000	285	687	27448

Remarque: Ces chiffres représentent le nombre d'espèces recensées. À l'échelle de la planète, selon une évaluation de la biodiversité mondiale entreprise dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), il y aurait quelque 14 millions d'espèces vivantes, dont environ 1,7 million ont fait l'objet d'une description scientifique.  
Source: *World Resources, 1996-97.*

La préservation de la biodiversité constitue de plus en plus une responsabilité partagée, car des millions d'oiseaux et de papillons, de même qu'un certain nombre d'espèces de mammifères, d'espèces aquatiques et de graines végétales traversent les frontières.

Le rejet prolongé de substances toxiques dans l'environnement a provoqué de sérieux problèmes de santé chez bon nombre d'espèces, certaines d'entre elles ayant été intoxiquées dans des régions entières. Des produits chimiques toxiques se sont également accumulés dans la chaîne alimentaire, touchant en particulier les personnes qui s'alimentent principalement d'espèces sauvages; c'est le cas notamment des Autochtones de régions comme l'Arctique et les Grands Lacs.

## ESPÈCES EN PÉRIL (1996)

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Invertébrés	Total	% du total mondial
Canada	7	5	3	1	13	11	40	0,8
États-Unis	35	50	28	24	123	594	854	16,4
Mexique	64	36	18	3	86	40	247	4,7
Monde	1096	1107	253	124	734	1891	5205	

Remarque: Les espèces en péril peuvent être en danger de disparition, menacées ou vulnérables, selon le degré de menace planant sur elles.  
Source: UICN, 1996, *Red List of Threatened Animals.*

# L'ÉCONOMIE NORD-AMÉRICAINNE

## L'ÉCONOMIE NORD-AMÉRICAINNE

Pendant que les dirigeants gouvernementaux et les chefs d'entreprise s'efforcent de régler des problèmes environnementaux, l'essor économique se poursuit et l'accroissement des échanges commerciaux est impressionnant. L'Organisation mondiale du commerce a recensé 76 zones de libre-échange ou unions douanières établies ou modifiées depuis 1948, dont plus de la moitié ont été créées au cours des années 1990. Plusieurs d'entre elles se trouvent dans les Amériques. Bien que la masse de fonds publics d'aide au développement accordés par les pays nantis aux pays en développement ne réponde plus aux attentes exprimées lors du Sommet de la Terre, les mouvements de capitaux privés et le nombre d'échanges internationaux sont en hausse. Cette tendance a été favorisée par des pourparlers sur le commerce mondial au cours desquels les pays se sont engagés à abaisser les tarifs douaniers sur les marchandises fabriquées et à libéraliser le commerce dans les domaines de l'agriculture et des services.

La région de l'Amérique du Nord pèse très lourd dans l'économie mondiale, avec près d'un tiers de la production économique mondiale et 20 p. 100 du commerce international de marchandises. Cependant, les écarts sont très grands entre les pays membres de l'ALÉNA en termes de répartition de la main-d'œuvre et de structure économique nationale. Par exemple, le Canada et le Mexique comptent encore le plus grand nombre de travailleurs dans des secteurs primaires comme l'agriculture, l'exploitation minière et la foresterie.

### STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE NORD-AMÉRICAINNE

	Canada		États-Unis		Mexique	
	% du produit intérieur brut, 1993	% de la population active, 1994	% du produit intérieur brut, 1994	% de la population active, 1990	% du produit intérieur brut, 1992	% de la population active, 1994
Primaire	7,3	5,4	3,3	3,3	10,8	22,7
Secondaire	26,4	19,8	21,3	22,5	28,0	27,8
Tertiaire	66,3	74,8	75,4	74,2	61,2	46,1

Remarque: Les chiffres ont été rajustés afin d'exclure la population active officiellement en chômage. Secteur primaire: agriculture, foresterie et exploitation minière. Secteur secondaire: fabrication et construction. Secteur tertiaire: services publics, transport et communications, commerce, finances, finances publiques, administration publique et défense, services. Le taux d'emploi non précisé par secteur au Mexique représentait 3,4p.100 de la population active totale en 1990.

Source: Projet sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord, CCE, 1997.

Au cours des dernières années, on a assisté à un accroissement important de la circulation des marchandises et du montant total des investissements étrangers directs dans la région. Le Canada et les États-Unis ont commencé il y a longtemps à conclure des accords de libéralisation du commerce dans des domaines particuliers. Ainsi, le Pacte de l'auto signé en 1965 vise le commerce des véhicules à moteur. En 1985, les deux pays ont entamé des pourparlers au sujet d'un accord bilatéral de libre-échange qu'ils ont conclu en 1989. Peu après, des discussions s'amorçaient relativement à l'ALÉNA. Depuis cette période, le commerce dans la région n'a cessé d'augmenter. Les expéditions de marchandises entre le Canada, les États-Unis et le Mexique ont connu une hausse de plus de 91 p. 100 entre 1990 et 1995, période pendant laquelle l'ALÉNA a été signé. Ces expéditions dépassent maintenant le milliard de dollars américains par jour.

Depuis 1989, une grave récession et les décisions des pouvoirs publics en matière de réduction du financement déficitaire ont conduit à d'importantes mises à pied dans des secteurs d'emploi qui étaient stables à l'époque de l'État tentaculaire et des grandes entreprises. Bon nombre des personnes mises à pied ont lancé leur propre société ou trouvé un emploi dans des entreprises de moindre importance, mais dans ce dernier cas, il leur a parfois fallu se contenter d'un salaire moindre. En dépit d'un taux de chômage relativement élevé, les tendances macro-économiques nord-américaines sont généralement perçues comme saines, malgré des différences cycliques dans les trois pays.

## CIRCULATION DES PRODUITS ET SERVICES EN AMÉRIQUE DU NORD

(milliards de dollars américains)

	1990	1993	1994	1995
Du Canada vers les États-Unis*	78	111	129	155
Des États-Unis vers le Canada*	65	100	114	111
Du Mexique vers les États-Unis*	27	40	50	59
Des États-Unis vers le Mexique*	24	41	51	45
Du Canada vers le Mexique	0,4	0,6	0,8	0,8
Du Mexique vers le Canada	1,2	2,9	3,3	3,9
TOTAL	195,6	295,5	348,1	374,7

\* Chiffres arrondis au milliard de dollars le plus proche.

Source: Projet sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord, CCE, 1997.

# LES TENDANCES SOCIALES

Au cours de la période de forte croissance économique qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, les populations d'Amérique du Nord ont vu la mortalité infantile décliner et la durée de vie augmenter; en outre, elles ont

généralement bénéficié d'une meilleure nutrition et d'un plus haut degré d'instruction et d'alphabétisation. Mais ces tendances encourageantes n'ont pas empêché la pauvreté de prendre de l'ampleur dans la région. Bien que les dépenses sociales aient augmenté depuis la Deuxième

## Les tendances sociales

Au cours de la période de forte croissance économique qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, les populations d'Amérique du Nord ont vu la mortalité infantile décliner et la durée de vie augmenter; en outre, elles ont généralement bénéficié d'une meilleure nutrition et d'un plus haut degré d'instruction et d'alphabétisation. Mais ces tendances encourageantes n'ont pas empêché la pauvreté de prendre de l'ampleur dans la région. Bien que les dépenses sociales aient augmenté depuis la Deuxième

Guerre mondiale, on assiste depuis quelque temps à une réduction de la mortalité infantile et à une augmentation de la durée de vie; en outre, les populations ont généralement bénéficié d'une meilleure nutrition et d'un plus haut degré d'instruction et d'alphabétisation. Mais ces tendances encourageantes n'ont pas empêché la pauvreté de prendre de l'ampleur dans la région. Bien que les dépenses sociales aient augmenté depuis la Deuxième

Il existe des écarts manifestes entre les trois pays en matière de répartition du revenu. Si l'on compare le revenu moyen des soutiens de famille faisant partie de la fourchette des 20 p. 100 des plus hauts salariés et des 20 p. 100 des plus bas salariés, le rapport est de 24 pour 1 au Mexique, de presque 12 pour 1 aux États-Unis et de 6 pour 1 au Canada. Le fossé entre les plus riches et les plus pauvres continue de s'élargir, phénomène qui semble cadrer avec une tendance mondiale.

on peut citer les mesures touchant les prestations de chômage, les services de santé, l'enseignement public et le loge-

# L'OUVERTURE D'UNE VOIE

## Des changements d'optique à une époque de resserrement budgétaire

Les gouvernements font l'objet de pressions constantes en vue d'améliorer la performance environnementale sur leur territoire et de se conformer à un nombre croissant d'engagements internationaux. Le public continue de presser les pouvoirs publics de mieux protéger l'environnement, mais les fonds disponibles à cette fin s'amenuisent.

Les coupures entravent la capacité de la plupart des gouvernements d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des projets dans le domaine de l'environnement, d'entreprendre des recherches et de soutenir des institutions indépendantes qui vivent de subventions. Pour un certain nombre de raisons, les gouvernements centraux délèguent de plus en plus de responsabilités environnementales aux États, aux provinces et aux autorités locales, et l'engagement de ces instances à l'égard de la qualité de l'environnement est variable. Certains des gouvernements de palier inférieur sont mieux placés que d'autres pour assumer de nouvelles responsabilités, par exemple, en matière de financement, de dotation en personnel, de surveillance et d'application de la loi.

Les gouvernements ont eu l'habitude de traiter les problèmes relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles en édictant des lois et des règlements, mais depuis les dernières années, ils ont consacré moins d'argent à l'application de leur réglementation sur l'environnement. Les politiciens sont aussi confrontés aux demandes de certains secteurs commerciaux de réduire ou de simplifier le fardeau réglementaire. Pour ces raisons et d'autres encore, les gouvernements cherchent des moyens de rechange pour atteindre les objectifs environnementaux, y compris la prévention volontaire de la pollution et l'utilisation des forces du marché, comme les droits de pollution négociables.

# MENANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

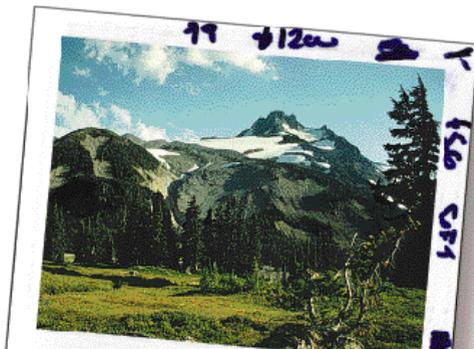
## L'OUVERTURE D'UNE VOIE MENANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis de nombreuses années, de plus en plus de gens constatent la nécessité d'élaborer des stratégies de développement qui créent des emplois et assurent la prospérité tout en réduisant les impacts environnementaux. Souvent, c'est ce que l'on entend par développement durable, un terme popularisé par suite des travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, parrainée par les Nations Unies. Dans son rapport intitulé *Notre avenir à tous* paru en 1987 (1988 pour la version française), la Commission déclare que le développement durable doit répondre aux besoins et aux aspirations légitimes des gens, mais que la croissance économique doit être confinée aux limites écologiques de la planète; elle ne doit pas laisser un environnement dégradé aux générations à venir.

Le développement durable a été au cœur du Sommet de la Terre de 1992. Les dirigeants ou les hauts représentants de 179 gouvernements y ont cautionné un grand éventail de mesures destinées à protéger l'environnement, y compris le programme *Action 21*, un plan qui oriente les politiques commerciales et gouvernementales ainsi que les choix personnels vers le développement durable. Ce programme est entré en vigueur à l'époque où se négociait l'ALÉNA.

Dans les années qui ont suivi le Sommet de la Terre, le développement économique a connu un essor constant, particulièrement dans certains pays en développement, et l'on a assisté à la conclusion d'un plus grand nombre d'ententes internationales d'intégration économique et d'accords commerciaux régionaux. Les gouvernements voudraient adopter des formes de développement plus durables, mais la plupart trouvent difficile d'intégrer des objectifs environnementaux fondamentaux à leurs plans de développement économique.

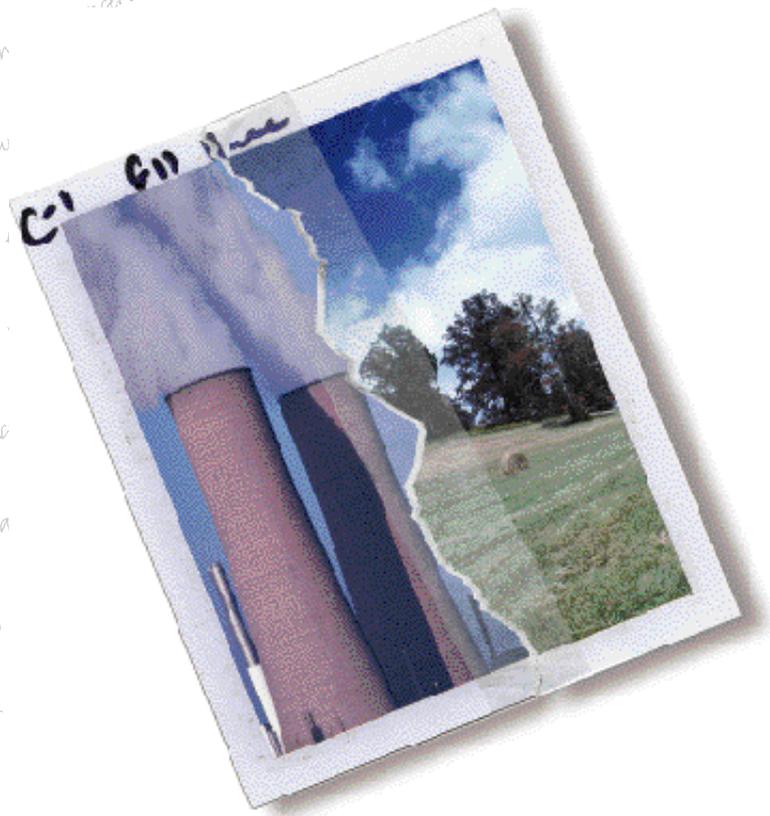
L'une des plus importantes fonctions de la CCE consiste à aider le public à comprendre comment passer de formes de commerce et de développement qui ne tiennent pas compte des conséquences sur l'environnement à des activités économiques conçues pour prévenir les problèmes environnementaux.



Le développement  
de 1992 Les dir  
ont ca  
Kenvi  
plan qui orient  
que les  
comme s  
L'ALÉNA  
Dans les a  
développement  
lièrement  
à la conc  
d'intégrat  
les gouver  
ment plus  
objectifs

Partie II — Le rôle de la CCE dans les objectifs du développement durable

L'une des tâches essentielles de la CCE est d'encourager les trois pays à prendre des mesures pour adopter une optique commune de la gestion des problèmes, de l'organisation et de la résolution des incertitudes, des moyens par



pour former nos travailleurs visé la concurrence

# PARTIE II — LE RÔLE DE LA CCE DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

À plus grande échelle, la CCE joue un rôle important en favorisant, au sein des trois sociétés américaines, des politiques qui mèneront à des solutions plus durables en matière d'activité économique. Cette démarche exige une évolution des valeurs de la

## **PARTIE II — LE RÔLE DE LA CCE DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'une des tâches essentielles de la CCE est d'encourager les trois pays à prendre des mesures concertées et à adopter une optique commune en vue de prévenir l'apparition de problèmes environnementaux régionaux. L'organisation a recours à la concertation pour résoudre les incompatibilités entre les objectifs environnementaux et économiques, et elle se penche sur les moyens permettant d'améliorer notre environnement par des mécanismes profitables à l'économie. La CCE réunit fréquemment des experts de divers domaines pour former des équipes trinationales compétentes dont le travail vise la conciliation sur des questions épineuses.

À plus grande échelle, la CCE a un rôle important à jouer en favorisant, au sein des trois sociétés nord-américaines, des politiques qui mèneront à des solutions plus durables en matière d'activité économique. Cette démarche exige une évolution des valeurs de la population, des modes de comportement, de la coopération et de la participation aux processus décisionnels. Elle suppose la mise au point et le partage de techniques écologiques, une utilisation des ressources plus économe en matière et en énergie, de même que la mise en place d'un système de production qui traduit l'importance de protéger nos écosystèmes.

L'un des premiers mandats confiés à la CCE a été de servir de sentinelle, c'est-à-dire de surveiller l'état de l'environnement du continent nord-américain et de donner l'alerte en prévision d'un danger. L'organisation est chargée d'enquêter sur des problèmes environnementaux et de servir de tribune d'examen des allégations des gouvernements ou des citoyens au sujet de l'application des lois sur l'environnement.

En travaillant de concert, les trois pays d'Amérique du Nord évitent le chevauchement des efforts par la mise en commun de ressources de plus en plus restreintes. Les activités de la CCE ne se substituent pas à celles entreprises au niveau national ou binational. La coopération régionale a une portée beaucoup plus grande et exige que les trois pays participent pleinement à l'atteinte d'un but commun. De fait, la coopération régionale a un lien avec les efforts mondiaux parce qu'elle complète le travail déjà accompli au niveau international.

## LA PRÉVENTION

Depuis de nombreuses années, les spécialistes de l'environnement et un nombre croissant de représentants des secteurs public et privé soutiennent qu'il est plus coûteux d'essayer de résoudre des problèmes environnementaux en réagissant après le fait que de les prévoir et de les prévenir. Il s'agit de l'un des thèmes principaux du programme *Action 21* de la Conférence de Rio sur le développement durable. Par le biais de ses programmes, la CCE appuie ce principe en aidant les trois pays à prévoir et à prévenir les effets négatifs du développement et du commerce et les problèmes environnementaux communs.

## LES RÉPERCUSSIONS

### LES RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES DE L'ALÉNA

Au cours des négociations qui ont mené à la signature de l'ALÉNA, une diversité d'opinions contradictoires ont été formulées au sujet des répercussions éventuelles de cet accord sur l'environnement. Certains de ses détracteurs ont dit craindre que le dossier des normes environnementales ne soit confié à des autorités ayant moins de pouvoirs et que les entreprises industrielles ne déménagent dans des secteurs où la lutte contre la pollution et les restrictions imposées à l'exploitation des ressources seraient moins sévères. D'autres intervenants, par contre, ont soutenu que l'activité économique découlant de la libéralisation des échanges produirait des fonds pour exécuter des programmes environnementaux, y compris l'application des lois sur l'environnement. Ils ont également affirmé que des pressions seraient exercées en vue d'améliorer la performance environnementale sur tout le continent et que cela multiplierait les débouchés pour les technologies et les techniques environnementales.

# ENVIRONNEMENTALES DE L'ALÉNA

Pour mieux comprendre de quelle manière une intensification du commerce influerait sur l'environnement en Amérique du Nord, la CCE a mis sur pied un projet relatif aux répercussions environnementales de l'ALÉNA. Les travaux de recherche connexes mettent en jeu des tenants et des détracteurs de cet accord de libre-échange. Le projet est destiné à relever certaines répercussions du commerce et des investissements — autant positives que négatives — sur l'environnement. La surveillance porte sur deux secteurs clés : l'énergie et l'agriculture.

Comme les incidences de la libéralisation du commerce sont étalées dans le temps et que certaines décisions d'affaires auraient quand même été prises, avec ou sans l'ALÉNA, il est difficile de déterminer avec précision les répercussions environnementales de cet accord. Toutefois, lorsque les premières études sur ces répercussions seront disponibles, la CCE sera en mesure de recommander aux trois pays des moyens de maximiser les effets bénéfiques du libre-échange et d'en minimiser les négatifs. Au bout du compte, ces études aideront les partenaires de l'ALÉNA à prévenir les différends avant qu'ils ne se manifestent, particulièrement s'ils sont en rapport avec l'environnement.

D'INFORMATION

UR LES ÉCOTECHNOLOGIES

de menée par la CCE, le  
ormation sur les écotecnolo-  
es et efficaces existant  
est la plus importante  
mise en oeuvre, par l'indus-  
vernements locaux, de pro-  
utte contre la pollution et de  
la pollution.

er cet obstacle et veiller à ce  
ait accès à l'information  
in, la CCE a conclu un proto-  
e avec une organisation sans  
de chaque pays membre de  
n de mettre sur pied un ser-  
ation électronique qui aidera  
s intéressées à trouver les  
es les plus appropriées. Ce ser-  
rain d'être mis sur pied avec  
ion des gouvernements, d'util-  
de fournisseurs de technologies  
utions financières interna-

aidera aussi les fournisseurs  
américains et mexicains de  
et de services environnemen-  
augmen- leurs ventes, en  
du Nord comme ailleurs.

## **LE SERVICE D'INFORMATION DE LA CCE SUR LES ÉCOTECHNOLOGIES**

Selon une étude menée par la CCE, le manque d'information sur les écotecnologies rentables et efficaces existant actuellement est la plus importante entrave à la mise en oeuvre, par l'industrie et les gouvernements locaux, de programmes de lutte contre la pollution et de prévention de la pollution.

Pour surmonter cet obstacle et veiller à ce que le public ait accès à l'information dont il a besoin, la CCE a conclu un protocole d'entente avec une organisation sans but lucratif de chaque pays membre de l'ALÉNA afin de mettre sur pied un service d'information électronique qui aidera les personnes intéressées à trouver les écotecnologies les plus appropriées. Ce service est en train d'être mis sur pied avec la collaboration des gouvernements, d'utilisateurs et de fournisseurs de technologies et d'institutions financières internationales.

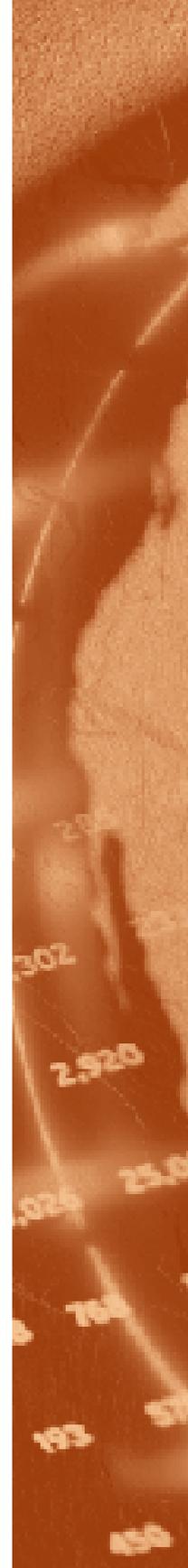
Le projet aidera aussi les fournisseurs canadiens, américains et mexicains de technologies et de services environnementaux à augmenter leurs ventes, en Amérique du Nord comme ailleurs.

# L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Le développement durable ne pourra pas se réaliser par l'entremise d'un seul secteur de la société. L'industrie, les travailleurs, les consommateurs, les associations communautaires, les pouvoirs publics, les femmes, les jeunes, les Premières Nations ou les populations autochtones, d'autres intervenants, bref, toutes les composantes de la société doivent participer à la planification et à l'exécution d'activités plus durables que celles qui, par le passé, ont provoqué une dégradation de l'environnement. Cela n'exige pas seulement un plus grand accès du public aux processus décisionnels, mais aussi un important effort de sensibilisation pour que celui-ci puisse participer efficacement à ces processus.

Aux termes de l'ANACDE, les trois pays doivent fournir au public des informations qui le renseignent sur l'environnement; ils doivent aussi lui permettre de participer aux discussions sur la manière dont sont appliquées les dispositions de l'ALÉNA relatives à l'environnement et celles de son accord parallèle. Par exemple, l'ANACDE stipule de tenir des séances publiques du Conseil de la CCE, lequel est actuellement formé des plus hauts représentants fédéraux des trois pays dans le domaine de l'environnement : le ministre de l'Environnement du Canada, M. Sergio Marchi, la secrétaire à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches du Mexique, M<sup>me</sup> Julia Carabias, et l'administratrice de l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis, M<sup>me</sup> Carol Browner. Lors de leur session annuelle, ces trois hauts représentants dialoguent face à face et ouvertement avec le public.

Cette ouverture existe à tous les niveaux au sein de la CCE. Le Comité consultatif public mixte permet à des citoyens des trois pays membres de l'ALÉNA d'aider la Commission à prendre des décisions relativement à son orientation, à ses dépenses et à ses programmes. Presque tous les projets de la CCE prévoient la tenue de tables rondes réunissant des représentants d'un certain nombre de secteurs de la société. L'exemple donné par la CCE encourage les organisations de toute la région, autant publiques que privées, à prendre conscience qu'elles ont avantage à faire participer le public et à l'associer à leurs processus décisionnels.



# LA MISE À CONTRIBUTION DU PUBLIC NORD-AMÉRICAIN

## LA MISE À CONTRIBUTION DU PUBLIC NORD-AMÉRICAIN

Au cours de l'année 1996, le Comité consultatif public mixte a tenu des séances de consultation publique régionales afin de connaître le point de vue des Nord-Américains sur quatre questions environnementales prioritaires :

- La réduction des risques sanitaires posés par les contaminants de l'environnement
- La conservation de la biodiversité
- Le renforcement des liens entre l'environnement et l'économie
- La définition de la participation du public

Au cours de ces séances, les participants ont suggéré à la CCE d'informer le public dès le stade de l'élaboration des projets, qu'il s'agisse de programmes de la CCE, de politiques gouvernementales ou de projets d'expansion commerciale, et de le faire participer à cette élaboration.

Cette année, les séances de consultation publique régionales seront axées sur trois questions d'intérêt prioritaire :

- Le transport à grande distance des polluants atmosphériques en Amérique du Nord
- L'observation volontaire des lois sur l'environnement en Amérique du Nord
- Le réseautage des groupes environnementaux nord-américains

La consultation peut être vide de sens si les participants n'ont pas accès à une information exacte et en temps opportun. Dans le but de rejoindre le plus grand nombre possible de personnes en Amérique du Nord, la CCE a créé un centre de documentation publique à Montréal. Elle maintient également un centre de documentation «virtuel» en français, en anglais et en espagnol, et celui-ci est accessible par le biais de sa page d'accueil Internet. Cet ensemble de fichiers électroniques contient une vaste base d'informations, y compris les publications courantes de la CCE et les résumés des lois sur l'environnement des trois pays.

La Commission a fourni des fonds qui ont permis de créer le Centre d'information et de communication de l'environnement d'Amérique du Nord, connu sous l'acronyme de CICEANA. Cette organisation non gouvernementale indépendante, dont le siège est à Mexico, ouvre au public une fenêtre sur le monde de l'information environnementale en Amérique du Nord en offrant des liens avec diverses sources. Ce Centre sert également à encourager la production, la diffusion et la publication de programmes environnementaux, en reliant les médias à des sources d'information et en soutenant des programmes éducatifs environnementaux sur le développement durable.

## DES RÉSUMÉS DES LOIS SUR L'ENVIRONNEMENT EN AMÉRIQUE DU NORD

Parmi les outils que la CCE a mis au point, la base de données sur le droit de l'environnement, qui est accessible via Internet, est celui qui est le plus largement utilisé. Cette base de données permet de consulter les résumés des lois fédérales canadiennes, américaines et mexicaines sur l'environnement. Elle est la seule à contenir des résumés aussi précis de ces lois, de même que d'un certain nombre de législations étatiques et provinciales choisies judicieusement. La base de données, qui est disponible en français, en anglais et en espagnol, est mise à jour régulièrement. Le fait de mettre ce type de données à la disposition du public est un élément important du travail de la CCE, qui souhaite que le public nord-américain soit toujours mieux informé.

## L'ÉVALUATION DES CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Il est fondamental de pouvoir évaluer les changements pour discerner si une politique est fructueuse. Les rapports économiques occupent une grande place dans la presse quotidienne. De leur côté, des organisations internationales, des gouvernements nationaux, provinciaux, étatiques et locaux et des entreprises privées se sont mis à produire un nombre croissant de rapports sur les changements environnementaux et la performance environnementale.

### Le Rapport de la CCE sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord

Le Rapport de la CCE sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord cherche à soutenir le processus décisionnel en matière de développement durable en analysant les interactions entre l'environnement et les changements économiques, sociaux et institutionnels en Amérique du Nord. Ce document, qui s'appuie sur les rapports nationaux, étatiques et provinciaux, comble un manque en ce qui concerne les bilans environnementaux à l'échelle de la région. Au lieu de procéder rétrospectivement, l'étude est axée sur les processus en cours et sur leur interdépendance. Le rapport n'est pas destiné à analyser en profondeur toutes les tendances recensées, mais plutôt à examiner les plus importantes ou les plus significatives. Il comprend quatre parties principales précédées d'une introduction et suivies d'une synthèse et d'une conclusion. Les trois premières parties jettent les bases d'une discussion analytique sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord. La première en donne les caractéristiques, tandis que les deux suivantes fournissent des informations environnementales de base et exposent les tendances actuelles dans les domaines économique, social et institutionnel. Enfin, la quatrième partie analyse de quelle manière ces tendances interagissent avec l'environnement et influent sur les données environnementales de base.

## **Le projet relatif aux inventaires des rejets de polluants en Amérique du Nord**

Les inventaires des rejets de polluants sont en place ou à leur phase pilote dans les trois pays. Ils montrent quelles sont les tendances temporelles en ce qui concerne les rejets de substances dangereuses dans l'environnement par des milliers d'entreprises industrielles, de même que les expéditions de déchets industriels vers les centres de traitement et les installations d'élimination. La CCE est en train d'établir, à partir des données publiques tirées du programme national de chacun des trois pays, une série de rapports annuels qui permettront au public de voir quelles sont les tendances concernant les rejets et les expéditions de déchets à l'échelle du continent nord-américain. Le premier rapport, qui est sous presse, indiquera quels types de polluants sont rejetés en plus grandes quantités et en quels endroits, et il décrira de quelle manière ils pénètrent dans l'environnement.

## **Le Système nord-américain intégré d'information sur l'environnement**

Il est de plus en plus évident que, pour porter un jugement rationnel sur le développement durable, on doit mieux comprendre en quoi consiste l'interdépendance des facteurs environnementaux, économiques, sociaux et institutionnels. La CCE a mis au point le Système nord-américain intégré d'information sur l'environnement, un outil graphique visant à aider le public à percevoir, sous un angle régional, les dimensions environnementales de variables physiques, socio-économiques et écologiques choisies.

Ce système trace des cartes et permet à l'utilisateur de superposer des données qui combinent des caractéristiques physiques (comme le sol et l'eau) et d'autres éléments écologiques (comme les forêts et les espèces sauvages) à des informations relatives à des questions économiques et sociales. La CCE mettra cet outil à la disposition du public sur Internet.

## **LA REDDITION DE COMPTES ET L'APPLICATION DE LA LOI**

### **Les communications des citoyens**

L'ANACDE stipule que chaque pays « [...] fera en sorte que ses lois et réglementations garantissent des niveaux élevés de protection environnementale et s'efforcera de continuer à améliorer lesdites lois et réglementations ». Il prescrit également que chaque pays « [...] assurera l'application efficace de ses lois et réglementations environnementales [...] ».

La CCE joue des rôles importants qui consistent à rendre compte de la manière dont les gouvernements membres de l'ALÉNA se conforment à leurs engagements à l'égard de l'environnement et à aider ces gouvernements à mieux appliquer leurs lois dans ce domaine. Le public a la possibilité de participer à cet effort. Par exemple, toute personne ou toute organisation non gouvernementale peut présenter à la CCE une communication dans laquelle elle allègue qu'un gouvernement omet d'appliquer efficacement ses lois sur l'environnement. Ce mécanisme offre au public une alternative aux recours déjà en place pour demander que les gouvernements soient réceptifs et pour porter des questions environnementales locales à l'attention de la population à l'échelle continentale.

## LA CCE EXAMINE ACTUELLEMENT LES ALLÉGATIONS SUIVANTES:

### **LA CCE EXAMINE ACTUELLEMENT LES ALLÉGATIONS SUIVANTES:**

- Un certain nombre de groupes environnementaux du Mexique allèguent que le gouvernement fédéral mexicain n'a pas exécuté, comme la législation le prescrit, une évaluation environnementale avant la construction d'un quai de 500 mètres de long destiné à servir de terminal portuaire aux bateaux de croisière à l'île de Cozumel, un endroit de villégiature situé au large de la péninsule du Yucatán.
- Un groupe environnemental et un simple citoyen des États-Unis soutiennent que le gouvernement américain n'applique pas ses règlements sur l'environnement relativement aux activités de la base militaire de Fort Huachuca, en Arizona. Selon leur allégation, le projet d'expansion de la base épuiserait les ressources locales en eau et dégraderait l'écosystème dont la survie dépend de cette eau.
- Une organisation non gouvernementale du Canada déclare que le gouvernement fédéral canadien omet d'appliquer efficacement les dispositions des lois sur les pêches et sur l'environnement. L'organisation allègue que le gouvernement n'applique pas uniformément ses règlements sur la protection des habitats et qu'il a transféré certaines de ses responsabilités aux provinces.

### **L'application de la loi par les trois pays membres de l'ALÉNA**

Afin d'aider les trois pays à améliorer l'application de leurs lois sur l'environnement, la CCE a formé le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale, composé de hauts fonctionnaires environnementaux des gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux des trois pays. Pour la première fois, cette démarche permet de réunir des représentants de divers ministères et services gouvernementaux, y compris des domaines de l'environnement, des douanes et de la justice. Ces personnes sont ainsi en mesure d'échanger des informations sur les stratégies d'application de la loi et de tirer parti de leur expertise et de leurs connaissances techniques respectives. Les échanges d'information ont renforcé la capacité de suivre les mouvements transfrontaliers illégaux de substances et de déchets dangereux, d'appliquer les lois sur la contrebande des espèces menacées de disparition et de limiter le transport de produits chimiques nocifs tels que les chlorofluorocarbures (CFC), des destructeurs d'ozone. Cette coopération régionale vise non seulement les lois nationales sur l'environnement, mais aussi l'application des conventions des Nations Unies relatives à l'environnement.

Étant donné que chaque pays membre de l'ALÉNA dispose de son propre ensemble de lois sur l'environnement, la protection du milieu naturel en Amérique du Nord dépend d'une collaboration étroite entre les trois pays. La CCE aide ces derniers à perfectionner leur législation sur l'environnement et à concevoir des méthodes de rechange afin que cette législation soit observée. La Commission aide aussi les gouvernements à établir des rapports publics annuels sur l'application des lois et à mettre au point des mesures améliorées et efficaces d'application et d'observation de ces lois.

# L'ÉQUITÉ

L'équité est un élément clé du développement durable. Les peuples ont droit à une part équitable des avantages que procure l'environnement commun; en outre, aucune raison ne justifie qu'ils subissent les effets de la pollution qui dégrade l'environnement. Les générations futures ont aussi le droit d'hériter d'un environnement qui n'a pas été dégradé et qui leur offre toutes les possibilités voulues. Tous les pays de l'ALÉNA souscrivent au principe de l'équité, et la plus grande partie des activités de la CCE sont conçues pour veiller à ce que les politiques en vigueur et les activités courantes respectent ce principe.

Par exemple, le but des projets relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques consiste à encourager la réduction, à l'échelle du continent nord-américain, des rejets de substances toxiques rémanentes. La coopération nord-américaine en matière d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre pourrait donner de nouvelles possibilités aux trois pays de réduire les émissions de polluants susceptibles de modifier le climat. Par le biais de son programme de conservation de l'environnement, la CCE travaille de concert avec les gouvernements de l'Amérique du Nord afin de conserver la biodiversité et de veiller à ce que les espèces soient protégées et ce, en vue de pourvoir aux besoins et au bien-être des générations futures et de soutenir l'écosystème.

## LA GESTION RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES

Un certain nombre de produits chimiques fabriqués ou utilisés en Amérique du Nord sont extrêmement toxiques ou peuvent s'accumuler à des niveaux inacceptables dans la chaîne alimentaire. L'expérience a montré que certains polluants franchissent des milliers de kilomètres par la voie des airs et sont transportés sur de longues distances par les rivières et les courants marins. Ils pénètrent dans les circuits alimentaires très loin de leur point d'origine. Aucun pays n'est, par conséquent, en mesure d'agir unilatéralement pour empêcher la pollution d'atteindre son territoire. En 1995, les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique ont convenu de dresser des plans d'action en vue de gérer rationnellement un certain nombre de substances toxiques à l'échelle continentale.

Ces plans d'action concernent la réduction de l'utilisation et de la dispersion de deux substances utilisées par l'industrie, les BPC et le mercure, et l'élimination graduelle des dernières utilisations de deux insecticides, le chlordane et le DDT. Le plan d'action régional relatif à la gestion des BPC vise à éliminer, d'ici 2008, l'utilisation de ce produit chimique que l'on trouve encore dans du vieux matériel électrique. Il est prévu d'éliminer graduellement, en l'espace d'une décennie, l'utilisation du DDT et du chlordane et de remplacer ces produits par des substances ou des agents moins préjudiciables à l'environnement pour éliminer des insectes comme les moustiques et les termites. Un groupe d'étude est en train d'élaborer une stratégie de réduction du mercure; comme cette substance provient d'une grande variété de sources, sa gestion pose des difficultés plus grandes.

Bien que les plans d'action régionaux relatifs aux produits chimiques s'appliquent à l'Amérique du Nord, ils pourraient servir de modèles à d'autres pays des Amériques et d'autres parties du monde qui utilisent encore ces produits. Ces derniers font d'ailleurs partie de la liste des substances chimiques d'intérêt prioritaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

CES PLANS D'ACTION CONCERNENT LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION ET DE LA DISPERSION DE DEUX PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS, LES BPC ET LE MERCURE, ET L'ÉLIMINATION DES DERNIÈRES UTILISATIONS DE DEUX INSECTICIDES. LE PLAN D'ACTION

## La protection des espèces et des habitats

Chaque année, des millions d'oiseaux, des oies jusqu'aux petites parulines, empruntent les mêmes voies migratoires entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. En raison de la disparition ou de la dégradation des habitats, bon nombre de ces espèces migratrices sont en péril. La CCE coordonne un partenariat avec des organisations de premier plan afin de protéger les habitats indispensables, y compris les aires de repos, d'alimentation, de reproduction et de nidification le long des principales voies migratoires d'Amérique du Nord. Le projet relatif aux zones importantes pour la conservation des oiseaux a été entrepris avec la collaboration des gouvernements et d'un certain nombre des principaux groupes de protection de la nature, dont la National Audubon Society, un conseil international voué à la protection des oiseaux, soit le *Consejo Internacional de Protección de las Aves/Sección México* (CIPAMEX), et la Fédération canadienne de la nature. L'objectif à long terme consiste à élaborer une stratégie régionale de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord, qui permettra de coordonner les activités nationales. Étant donné que les oiseaux et d'autres animaux sauvages ont besoin d'un réseau de sites comportant des habitats convenables, ce projet touche également à la conservation des régions sauvages, y compris les forêts et les milieux humides.



### LE MONARQUE

Aucune espèce ne peut mieux symboliser les liens écologiques qui unissent les pays membres de l'ALÉNA que ce papillon orange et noir. Chaque année, des millions de monarques migrent à travers le continent nord-américain, et leur survie dépend de la protection de leur habitat dans les trois pays pour qu'ils puissent se nourrir, se reproduire et hiverner.

Dans le cadre de la session annuelle de la CCE, tenue en 1996, les trois ministres de l'Environnement ont annoncé la mise sur pied d'un programme relatif à la conservation des monarques. Celui-ci comprend la cartographie et la surveillance des habitats de cette espèce migratrice, la création de zones mieux protégées et la réalisation de projets d'écotourisme faisant appel à la participation du secteur privé pour la protection de ces papillons.

# LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La capacité d'une société à se développer d'une façon plus durable dépend de la mesure dans laquelle sa population et ses institutions peuvent opérer des choix de développement respectueux de l'environnement. Pour la CCE, le renforcement des capacités constitue un facteur crucial de réalisation du développement durable sur le continent nord-américain.

Les partenaires de l'ALÉNA ont élaboré un projet en vue de parfaire les compétences, particulièrement au Mexique, en matière d'écotechnologies et de gestion de l'environnement. Ce projet comprend la formation et l'accréditation du personnel dans le domaine des ressources de l'environnement, la gestion de l'environnement au niveau étatique, la prévention de la pollution au sein des petites et moyennes entreprises et la gestion rationnelle des produits chimiques.

Une nouvelle enquête menée dans le cadre du projet de la CCE relatif à la formation en matière d'environnement a permis de conclure que de nombreuses entreprises mexicaines sont en quête de programmes particuliers de formation pour les aider à atteindre ces objectifs de prévention. L'enquête — à laquelle ont répondu plus de 500 entreprises industrielles et commerciales de taille variable — constitue sans doute l'effort le plus complet déployé à ce jour pour évaluer la demande au Mexique à l'égard de ce type de formation.

## LES PROBLÈMES NOUVEAUX

La population d'Amérique du Nord et les économies des trois pays membres de l'ALÉNA poursuivront leur croissance et exerceront de plus en plus de pression sur l'environnement à moins que les futurs projets de développement ne soient planifiés plus soigneusement. Deux enjeux pourraient manifestement poser des problèmes: la pollution des ressources en eau de plus en plus restreintes et la pollution atmosphérique transfrontalière.

La rareté de l'eau est une réalité dans certaines parties des trois pays; en outre, diverses zones de la région, particulièrement les plaines centrales, le sud et le sud-ouest des États-Unis et le nord du Mexique, subissent des sécheresses périodiques. Depuis un siècle, des différends surgissent régulièrement au sein des trois pays et le long des frontières internationales au sujet de l'accès à des ressources en eau limitées. En conséquence, les pays ont conclu au cours des dernières années un certain nombre d'accords bilatéraux relatifs à l'affectation de l'eau et à la protection de sa qualité.

Cependant, les droits relatifs à l'eau sont soumis à des contraintes de plus en plus fortes. La croissance démographique et la demande économique ont pris de l'ampleur dans la «ceinture de soleil» du sud-ouest des États-Unis et dans le nord du Mexique. Parallèlement, on a assisté à un nombre croissant de demandes en vue de maintenir un niveau d'eau suffisant dans les rivières locales pour protéger les écosystèmes aquatiques. Le problème de la rareté de l'eau devient de plus en plus aigu, et il empire à cause de mauvaises utilisations de cette ressource et des sécheresses périodiques. Au cours des dernières années, les pénuries d'eau dans le nord du Mexique ont décimé les cultures et le bétail, tandis que la vie aquatique a souffert de la baisse du niveau de l'eau dans les rivières. Si l'on ne prévient pas les pénuries d'eau, celles-ci pourraient avoir des répercussions sur la sécurité nationale et sur les comportements migratoires, ce qui pourrait porter atteinte aux bonnes relations qu'entretiennent les trois pays.

En 1997, la CCE publiera un rapport d'étape sur des questions relatives à l'eau transfrontalière. Le document expliquera de quelle manière les utilisations de l'eau ont changé au cours des dernières décennies, l'expansion industrielle et résidentielle disputant l'eau qui sert depuis longtemps à irriguer les cultures. Le rapport montrera également à quel point la conservation de l'eau peut aider à réduire le gaspillage et diminuer ainsi les risques de pénurie et les contraintes exercées sur le développement.

La consommation d'énergie, particulièrement la combustion de combustibles fossiles, est un agent important de la pollution atmosphérique; elle est liée aux émissions de gaz à effet de serre qui, selon les prévisions, changeront le climat de la planète. Un groupe d'experts des Nations Unies a affirmé que, si les émissions de gaz comme le dioxyde de carbone ne sont pas réduites, elles pourraient entraîner un réchauffement planétaire dont les effets, y compris une modification de la répartition des précipitations, se feront sentir à grande échelle. Un projet de la CCE porte sur les incidences, en Amérique du Nord, de la variabilité du climat sur les ressources communes en eau.

## **Les voies de transport des polluants à l'échelle du continent**

Au cours des dernières années, les scientifiques ont constaté que certains types de polluants atmosphériques peuvent franchir de longues distances avant de retomber dans une toute autre région ou même un autre pays. Ce phénomène porte le nom de transport à grande distance des polluants atmosphériques.

Les cas illustrant ce phénomène sont nombreux. Dans la région des Grands Lacs, par exemple, depuis les années 1970, des scientifiques ont relevé des concentrations de DDT, un insecticide, et d'autres produits chimiques toxiques comme les BPC dans les lacs, et plus particulièrement chez les poissons, les oiseaux et les mammifères qui dépendent de leurs eaux. Ces concentrations sont encore élevées malgré le fait que ces produits chimiques ne sont plus fabriqués ou utilisés localement. Nombre de ces polluants ont été transportés vers le bassin des Grands Lacs par des courants aériens provenant de régions aussi lointaines que le sud des États-Unis et au-delà.

En 1997, la CCE publiera un rapport spécial sur ces voies de transport des polluants en Amérique du Nord. Elle y évaluera la portée du problème tout en prônant la coopération régionale en vue de régler la question des substances chimiques toxiques en suspension dans l'air de la région des Grands Lacs, dans l'Arctique et dans d'autres écosystèmes en Amérique du Nord.

## **LE SOUTIEN AUX INITIATIVES COMMUNAUTAIRES**

La CCE accorde, particulièrement par le biais du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), un soutien financier aux organisations non gouvernementales qui poursuivent les mêmes buts qu'elle. Ce fonds permet de subventionner les initiatives environnementales à caractère communautaire susceptibles de montrer la voie à suivre et qui peuvent servir de modèle de comportement à l'égard de l'environnement. Les subventions sont principalement destinées aux petites organisations communautaires locales souhaitant travailler en réseau et partager des informations au-delà des frontières avec des groupes qui exécutent des projets similaires et poursuivent les mêmes objectifs.

La plupart des projets comportent une combinaison d'objectifs déterminés, comme la protection de l'environnement, des activités communautaires rémunératrices, le renforcement des capacités et la recherche connexe au but général que constitue le développement durable. Les projets financés la première année par le FNACE comprennent un programme de mise en valeur de produits forestiers non ligneux à Oaxaca (au Mexique), un atelier binational de formation connexe à un programme de surveillance de la qualité de l'eau le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, de même qu'un programme destiné à promouvoir la qualité et la viabilité de l'environnement à Hamilton (Canada) et à Monterrey (Mexique).

La participation du public : un élément essentiel de la coopération

La collectivité locale est au centre du développement durable. C'est au niveau local que s'appliquent les déci-

sions cruciales avec le dévelop-

La pollution de l'environnement directement ou indirectement quel que soit l'impact économique

lutte contre le réchauffement climatique

l'environnement

le public ait accès à l'information

temps utile sur son environnement

les risques et les problèmes exposés

biens sa santé collective à appartenir.

Il est également tant que les éléments sur l'environnement donnent aux citoyens

droits et des possibilités

manifestés de participer aux projets et décisions.

La participation du public est au cœur de toutes les formules



A VOIE DU

Partie

DÉVELO

Cinq ans après le Sommet de la Terre, nous avons manifestement encore beaucoup de travail à accomplir en Amérique du Nord pour atteindre l'objectif du développement durable. La création de débouchés et une croissance plus équitable constituent un défi stimulant à relever en prévision du nouveau millénaire. Mais le défi le plus imposant sera de s'assurer que la croissance économique ne dégrade pas le patrimoine naturel, l'environnement riche et varié du continent nord-américain. Une telle dégradation pourrait avoir de graves répercussions sur les ressources naturelles et le patrimoine environnemental des générations futures. Nous qui faisons partie de la présente génération devons relever le défi et réaliser le développement durable à tous les niveaux : local, étatique ou provincial, national, régional et mondial.

À l'instar des collectivités locales et des gouvernements, les organisations régionales comme la CCE jouent un rôle primordial. Elles établissent des liens entre les efforts nationaux et, ce faisant, veillent à ce que les ressources soient combinées efficacement pour résoudre les problèmes communs. Cet effort est particulièrement important, compte tenu de la tendance récente à intégrer les économies régionales et du désir accru de partager les responsabilités à l'égard des ressources naturelles et des écosystèmes d'importance.

Le vaste débat public qui a eu lieu durant les négociations de l'ALÉNA a permis de mieux connaître les problèmes environnementaux en Amérique du Nord et de prendre un certain nombre de mesures politiques pour les régler au niveau tant national que régional. Il serait faux, cependant, de laisser entendre que la région visée par l'ALÉNA est en avance sur d'autres pour ce qui est de la réalisation du développement durable. Comme les autres pays du monde, le Canada, les États-Unis et le Mexique sont encore à apprendre comment intégrer des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. L'apprentissage n'est pas facile et exige des apprenants qu'ils soient disposés à mettre à l'essai de nouvelles méthodes prometteuses aux plans écologique, économique, social et institutionnel.

Les premiers résultats positifs de la concertation des efforts en Amérique du Nord ne sont qu'un début modeste. Cependant, à la lumière de cette courte expérience, nous sommes en mesure de faire quelques constatations qui valent la peine d'être partagées avec d'autres régions intégrées du monde.

### **La participation du public: un élément essentiel de la coopération**

La collectivité locale est au centre du développement durable. C'est au niveau local que s'appliquent les décisions cruciales en rapport avec le développement durable. La pollution et la dégradation de l'environnement influent directement sur la population, quel que soit son niveau économique ou social. La lutte contre les problèmes environnementaux exige que le public ait accès à de l'information exacte et en temps utile sur la qualité de son environnement et sur les risques auxquels ces problèmes exposent aussi bien sa santé que celle de la collectivité à laquelle il appartient.

Il est également très important que les lois et règlements sur l'environnement donnent aux citoyens des droits et des possibilités manifestes de participer aux processus décisionnels. La participation du public est au cœur de toutes les formules efficaces d'élaboration de politiques nationales, peu importe qu'un pays soit industrialisé ou en développement et quelles que soient ses conditions climatiques et écosystémiques.

# DES PAYS DIFFÉRENTS AVEC DES BUTS COMMUNS

## Des pays différents avec des buts communs

Il faut verser au compte des acquis de l'Amérique du Nord le fait qu'un pays qui se développe rapidement a pu conclure un accord avec deux pays industrialisés. Cet accord montre que des pays qui ont le même intérêt pour la protection de l'environnement peuvent collaborer et ce, même si l'on constate des différences de climats, d'écosystèmes, de cultures et de niveaux de développement économique, et avec tout le respect que ces différences doivent susciter. Ensemble, ils peuvent mettre en œuvre des projets qui dépassent les frontières, tout en conservant leur droit souverain d'appliquer des politiques, des lois, des normes et des règlements distincts. Chaque pays doit fixer ses propres priorités en fonction de circonstances qui lui sont particulières.

La coopération s'avère des plus efficaces lorsqu'il s'agit de prévenir les problèmes environnementaux; elle contribue en outre à l'application du principe de « bon voisinage » qui peut être élargi à d'autres régions ou qui peut être invoqué pour résoudre des problèmes au moment où ils surviennent. Cet esprit de coopération est de la plus haute importance, étant donné qu'à titre de voisins nous partageons de nombreux problèmes environnementaux. La prévention des problèmes, l'acceptation de nos différences et la conclusion d'accords multilatéraux — qu'ils soient bilatéraux, régionaux ou mondiaux — doivent avoir préséance sur toute action unilatérale.

L'inclusion de dispositions environnementales dans l'accord parallèle à l'ALÉNA a permis d'établir un ensemble de règles relatives à la performance environnementale en Amérique du Nord. De fait, l'ALÉNA est le seul accord commercial — parmi un grand nombre d'accords commerciaux régionaux — à tenir compte de l'environnement. La création de la CCE a permis d'établir un organisme de surveillance et de prévention des répercussions négatives de la libéralisation du commerce sur l'environnement. La CCE est bien placée pour entreprendre un grand éventail d'activités environnementales concertées qui répondent aux priorités publiques.

Cinq ans après le Sommet de Rio, il est de plus en plus clair que la population d'Amérique du Nord a mis en tête de ses priorités la protection de son patrimoine naturel commun. Il s'agit désormais d'une valeur profonde que nous partageons et qui n'est imposée par aucun pays. Bien au contraire, en travaillant comme des partenaires à part entière, nous pouvons relever le défi d'atteindre, grâce à la coopération et à de la bonne volonté, cet objectif commun qui consiste à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour servir l'intérêt des générations futures.

## **TRAVAILLONS ENSEMBLE: UN PROGRAMME NORD-AMÉRICAIN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

La CCE encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Les cinq grands domaines d'intérêt de la CCE comportent une vaste gamme d'activités :

...promouvoir et préserver la santé et l'intégrité de l'écosystème et favoriser la conservation, la protection et l'utilisation durable de la biodiversité et des éléments qui la composent.

...favoriser les activités de coopération visant à réduire les risques associés à la pollution et à minimiser les répercussions environnementales de cette dernière.

...examiner la relation entre les politiques commerciales et l'environnement et favoriser la compatibilité de ces deux domaines en Amérique du Nord.

...faciliter l'élaboration de lois, de politiques et d'instruments économiques; contribuer à la mise au point de solutions de remplacement en vue de faire observer les lois tout en les appliquant efficacement; promouvoir une plus grande participation du public et plus de transparence dans les processus décisionnels.

...accroître le niveau de conscience et de connaissance du grand public au sujet des défis environnementaux que doivent relever les partenaires de l'ALÉNA.